

[traduction du STTP]

La corporation de la ville de Sault Ste. Marie

Résolution du conseil municipal

N° à l'ordre du jour : 8.3

Titre : Postes Canada

Date : Le lundi 3 février 2014

Présentée par : Marchy Bruni

Appuyée par : Joe Krmpotich

Attendu que la majorité des Canadiens et Canadiennes comptent sur la livraison du courrier à domicile et qu'il s'agit d'un service qui leur tient à cœur depuis des générations;

Attendu qu'il s'agit d'un mode de communication fondamental et d'un moyen de faire des affaires dont dépend encore grandement la population canadienne, surtout les personnes âgées, les personnes invalides et fragiles, et les jeunes parents qui peuvent difficilement quitter la maison pour aller ramasser leur courrier, surtout par mauvais temps;

Attendu que Postes Canada a annoncé, le 11 décembre dernier, qu'elle comptait prendre d'importantes mesures pour « assurer la survie de la société d'État à l'aire de la révolution numérique et faire en sorte qu'elle soit profitable d'ici 2019 »;

Attendu que les mesures proposées par Postes Canada comportent l'abolition graduelle de la livraison du courrier à domicile à partir de 2015, l'élimination de 8 000 emplois aux postes et des hausses importantes des tarifs postaux;

Attendu que Postes Canada a consulté 46 collectivités canadiennes, mais qu'elle n'a pas ou a très peu consulté ses employées et employés pour solliciter leurs commentaires et suggestions sur ce qu'il faut faire pour assurer la rentabilité et la durabilité du secteur postal face au progrès technologique;

Attendu qu'il existe de l'information et des points de vue contradictoires sur la viabilité financière actuelle et à long terme de Postes Canada et des services liés à la livraison à domicile;

Attendu qu'aucun autre pays « progressiste » n'a encore pris de mesures pour éliminer la livraison du courrier à domicile, bien que de nombreux pays, comme le

Canada, continuent d'utiliser des boîtes postales communautaires dans les nouveaux quartiers;

Attendu que ces mesures ont été annoncées avant la tenue de l'examen obligatoire des activités de Postes Canada, qui est déjà prévu en 2014, et que les conclusions de cet examen seraient plus adéquates pour guider Postes Canada et le gouvernement fédéral quant à la prise de cette importante décision;

Qu'il soit résolu que le conseil municipal de Sault Ste. Marie, très préoccupé par l'importante perte de service et les pertes d'emplois au palier local, exhorte Postes Canada et le gouvernement à mettre en suspens les mesures annoncées le 11 décembre dernier, en attendant les résultats de l'examen obligatoire des activités de Postes Canada prévu en 2014, pour permettre à l'ensemble de la population, y compris les employées et employés de Postes Canada, de faire valoir leur point de vue et de soumettre des commentaires qui aideraient à cerner clairement la viabilité future de la livraison à domicile au pays et la viabilité de Postes Canada en tant que société d'État;

Qu'il soit aussi résolu d'encourager Postes Canada à étendre sa gamme traditionnelle de services et à offrir de nouveaux produits, y compris, mais sans en exclure d'autres, des services bancaires, comme le font de nombreux autres pays.

Adoptée

(signature)

Terry Sheenan, maire suppléant